

4SAUTOMOBILES.FR

Société à responsabilité limitée au capital de 33 098,82 euros
Siège social : 3 rue du Docteur Huart, 59260 HELLEMES LILLE
838 528 032 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze novembre,
A dix heures,

Les associés de la Société 4SAUTOMOBILES.FR, société à responsabilité limitée au capital de 33 098,82 euros, divisé en 2 100 parts de 15,76 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ZAC Maurice SCHUMANN, 64 rue des Frères lumière, 59560 COMINES, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Anthony DESNERCK, époux DESNERCK, titulaire de 40 parts sociales en pleine propriété,
- Société SF INVEST, représentée par son Président, Monsieur Vincent DESNERCK, titulaire de 2060 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony DESNERCK, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

VS AD

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} janvier et 31 décembre et de prolonger de 6 mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 18 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 3 rue du Docteur Huart, 59260, HELLEMMES LILLE au ZAC Maurice SCHUMANN, 64 rue des Frères lumière, 59560 COMINES, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 4 et 24 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre."

Le deuxième paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : ZAC Maurice SCHUMANN, 64 rue des Frères lumière, 59560 COMINES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

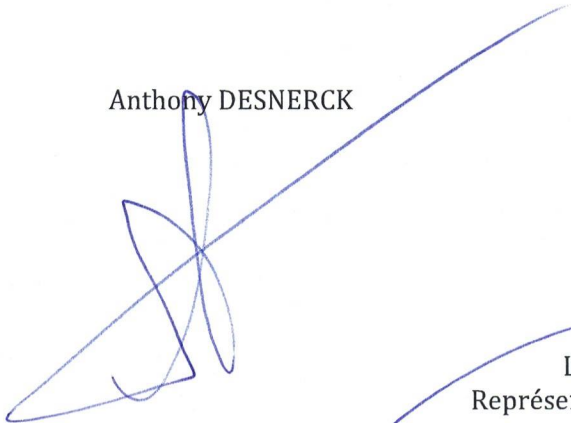
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M A

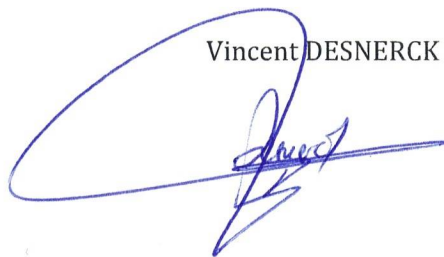
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés présents.

Anthony DESNERCK



Vincent DESNERCK



La société SF INVEST
Représentée par Vincent DESNERCK

